COMMUNE DE JUSSAC

Accusé de réception en préfecture 015-211500830-20250226-D2025-1-9-DE Date de télétransmission : 28/02/2025 Date de réception préfecture : 28/02/2025

délibération : D 2025 1 9 **SEANCE DU MERCREDI 26 FEVRIER 2025**

Nombre de conseillers en

exercice: 19

L' an deux mille vingt cinq, le mercredi 26 février à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents: 9

Date de convocation du : 21 Février 2025

Votants: 14

<u>Présents</u>: Monsieur ARNAL André, Madame COLOMB Yvette, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

Objet : Forfait ménage exceptionnel salle polyvalente - organismes mutualistes

Pouvoirs:

Madame CLUSE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame FOUSSAT Françoise a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François
Madame GANE Cécile a donné pouvoir à Monsieur SCIORETO Cyrille
Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel
Monsieur ROUX Hervé a donné pouvoir à Madame PRADEL Céline

Absent(s): Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur PRIVAT Jean

Excusé(s): Monsieur ANDRE Jean-Luc, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Madame LINARD Danielle, Monsieur ROUX Hervé

Secrétaire de Séance : Madame Caroline MALHERBES

Ce conseil se tient sans quorum en application de l'Article L2121-17du C.G.C.T. et fait suite à la Séance du 20 Février 2025 annulée pour absence de quorum.

Monsieur le Maire propose, aux membres du Conseil Municipal, la mise en place d'un tarif complémentaire « forfait ménage exceptionnel salle polyvalente - organismes mutualistes » au prix de 150,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE la création d'un tarif complémentaire « forfait ménage exceptionnel salle polyvalente - organismes mutualistes » au prix de 150,00 €.

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-François RODIER